

PERTE DE VOTRE SYDEM'PASS ?



Démarche à suivre en cas de dégradation, de perte ou de vol de votre Sydem'pass :

En cas de PERTE, de VOL ou de DÉGRADATION de votre carte (**NE PAS PERFORER LA CARTE**), la délivrance d'une seconde carte est payante. Le renouvellement de la carte coûte **5€ TTC** et son retrait se fait obligatoirement auprès des services du Sydeme.

2 POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

1

RÉCUPÉRER VOTRE NOUVELLE CARTE SYDEM'PASS AU SYDEME

Il vous suffit de prendre rendez-vous au Sydeme au **03 87 00 01 01**.

Vous pouvez régler le montant de 5€ en espèces ou par chèque au siège du Sydeme :

1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH

2

RECEVOIR VOTRE NOUVELLE CARTE SYDEM'PASS PAR COURRIER

Il est nécessaire d'envoyer un chèque d'un montant de 5€ libellé à l'ordre de la "**Régie de Recettes**" à l'adresse du Sydeme : **1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH**

IMPORTANT :

Précisez IMPÉRATIVEMENT vos coordonnées : (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et/ou adresse email).